

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU**

**7 JANVIER 2016**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	76
Présents et représentés	:	78
Votants	:	78

Le jeudi 7 janvier 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 31 décembre 2015, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT-RATEAU	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme Denise	CHALEM	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDoux	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saulx-les-Chartreux
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis

M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

M. Jean-Paul BENEYTOU pouvoir à Mme. Patricia VINCENT

Mme. Anaïs RODRIGUEZ pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

#### **DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

**Secrétaire de séance : M. Rémi BETIN**

Soit 76 délégués présents et 78 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'à la fin de la séance.

#### **1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. Michel BOURNAT, en sa qualité de président le plus âgé des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné, ouvre la séance et s'installe à la place du futur président (A. L5211-41-3 V du CGCT).

Il procède à l'appel des conseillers communautaires désignés par leur conseil municipal et déclare le nouveau conseil communautaire installé.

#### **2 - ELECTION DU PRÉSIDENT**

Messieurs Michel ROUYER et Michel BOURNAT se portent candidats à la présidence de la Communauté Paris-Saclay

Le Conseil communautaire,

- DECIDE de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération « Communauté

Paris-Saclay » ;

Les assesseurs pour le 1<sup>er</sup> tour sont : Mme Ouiam HAMMAN et M. Pierre OLLIER ;

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 3
- Nombre de bulletins blancs : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 64

M. Michel ROUYER a obtenu 7 voix ;

M. Michel BOURNAT a obtenu 57 voix ;

M. Michel BOURNAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

### **3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE à quinze le nombre de Vice-Présidents.

### **4 - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE à la composition du Bureau communautaire comme suit :

Le Président

Les quinze Vice-Présidents

Onze autres membres (1 par commune non représentée par le président ou une vice-présidence).

### **5 - ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Le Conseil communautaire,

DECIDE de procéder à l'élection des Vice-présidents de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

Les assesseurs pour le 1<sup>er</sup> tour sont : Mme Ouiam HAMMAN et M. Pierre OLLIER ;

1<sup>er</sup> Vice-Président

M Vincent DELAHAYE se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Vincent DELAHAYE a obtenu 56 voix ;

M. Vincent DELAHAYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

#### 2<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Grégoire de LASTEYRIE se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Grégoire de LASTEYRIE a obtenu 56 voix ;

M. Grégoire de LASTEYRIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

#### 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme Sandrine GELOT-RATEAU se porte candidate.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

Mme Sandrine GELOT-RATEAU a obtenu 56 voix ;

Mme Sandrine GELOT-RATEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

#### 4<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Jean-François VIGIER se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Jean-François VIGIER a obtenu 56 voix ;

M. Jean-François VIGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération

« Communauté Paris-Saclay » ;

5<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Guy MALHERBE se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Guy MALHERBE a obtenu 56 voix ;

M. Guy MALHERBE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

6<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Francisque VIGOUROUX se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Francisque VIGOUROUX a obtenu 56 voix ;

M. Francisque VIGOUROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

7<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme Brigitte PUECH se porte candidate.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

Mme Brigitte PUECH a obtenu 56 voix ;

Mme. Brigitte PUECH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

8<sup>ème</sup> Vice-Président

M. David ROS se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. David ROS a obtenu 56 voix ;

M. David ROS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

9<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Dominique FONTENAILLE se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Dominique FONTENAILLE a obtenu 56 voix ;

M. Dominique FONTENAILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

10<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Pierre-Alexandre MOURET se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Pierre-Alexandre MOURET a obtenu 56 voix ;

M. Pierre-Alexandre MOURET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

11<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Thomas JOLY se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Thomas JOLY a obtenu 56 voix ;

M. Thomas JOLY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération

« Communauté Paris-Saclay » ;

12<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Olivier THOMAS se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M. Olivier THOMAS a obtenu 56 voix ;

M. Olivier THOMAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

13<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme Françoise MARHUENDA se porte candidate.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

Mme Françoise MARHUENDA a obtenu 56 voix ;

Mme François MARHUENDA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

14<sup>ème</sup> Vice-Président

M Claude PONS se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M Claude PONS a obtenu 56 voix ;

M Claude PONS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 14<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

15<sup>ème</sup> Vice-Président

M François PELLETTANT se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 9
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 56

M François PELLETTANT a obtenu 56 voix ;

M François PELLETTANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de 15<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

## 6 - ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

- DECIDE de procéder à l'élection des autres membres du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

Les assesseurs pour le 1<sup>er</sup> tour sont : Mme Ouiam HAMMAN et M. Pierre OLLIER ;

M Jean-Paul BENEYTOU se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Jean-Paul BENEYTOU a obtenu 70 voix ;

M Jean-Paul BENEYTOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Christian PAGE se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Christian PAGE a obtenu 70 voix ;

M Christian PAGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Paul RAYMOND se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6

- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Paul RAYMOND a obtenu 70 voix ;

M Paul RAYMOND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Patrice GILBON se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2

- Nombre de bulletins blancs : 6

- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Patrice GILBON a obtenu 70 voix ;

M Patrice GILBON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Igor TRICKOVSKI se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2

- Nombre de bulletins blancs : 6

- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Igor TRICKOVSKI a obtenu 70 voix ;

M Igor TRICKOVSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Jean-Pierre MEUR se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2

- Nombre de bulletins blancs : 6

- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Jean-Pierre MEUR a obtenu 70 voix ;

M Jean-Pierre MEUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M François HILLION se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2

- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M François HILLION a obtenu 70 voix ;

M François HILLION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Richard TRINQUIER se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Richard TRINQUIER a obtenu 70 voix ;

M Richard TRINQUIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Franck GAUDART se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Franck GAUDART a obtenu 70 voix ;

M Franck GAUDART ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Christian LECLERC se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Christian LECLERC a obtenu 70 voix ;

M Christian LECLERC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

M Jean FLEGEO se porte candidat.

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 70

M Jean FLEGEO a obtenu 70 voix ;

M Jean FLEGEO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de membre du bureau de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

## **7 - FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour le président s'élève à 145% de l'indice 1015 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un vice-président s'élève à 41,83% de l'indice 1015 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un conseiller communautaire délégué s'élève à 41,83% de l'indice 1015 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un conseiller communautaire s'élève à 4,73% de l'indice 1015 ;
- RAPPELLE que les montants précités seront actualisés en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

## **8 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AU PRÉSIDENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- CHARGE le Président par délégation d'exercer les compétences suivantes :

### **En matière contractuelle**

Décider, accepter et conclure les conventions de mise à disposition de services et les contrats de domiciliation commerciale établis avec les entreprises hébergées par les pépinières d'entreprises ;

Décider, accepter et conclure les conventions formalisant l'échange et la mutualisation d'informations et de données économiques avec les services de l'Etat, chambres consulaires, collectivités territoriales et agences de développement économique dépendantes de collectivités territoriales, et n'impliquant pas de participation financière ;

Décider, accepter et conclure les conventions de gestion de services ou équipements relevant des attributions de la Communauté d'agglomération en application des articles L5216-7-1 et L5215-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Décider, accepter et conclure les conventions définissant les modalités d'organisation d'événements sportifs ou culturels après décision d'attribution de subventions par l'organe délibérant ;

Décider, accepter et conclure les conventions d'attribution de créneaux au titre de la natation scolaire au Centre aquatique intercommunal « La Vague » ;

Décider, accepter et conclure les conventions formalisant les partenariats établis au titre de l'activité des établissements culturels communautaires et ne relevant pas des procédures de marchés publics ;

Décider, accepter et conclure les conventions d'occupation de locaux au bénéfice de tiers ;

Décider, accepter et conclure les conventions d'occupation des locaux au bénéfice de la Communauté d'agglomération ;

Décider, accepter et conclure les conventions de mise à disposition d'une commune d'un intervenant musical en milieu scolaire.

### **En matière de marchés publics**

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, la déclaration d'infructuosité et la résiliation avec ses conséquences, des marchés, accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à l'exception :

-de l'attribution et de l'autorisation de signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents passés en procédure formalisée ainsi que les marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant supérieur au seuil de procédure formalisée défini par décret pour la passation des marchés de fournitures et services.

### **En matière immobilière**

Après en avoir négocié les stipulations, consentir tous baux, mises à disposition, ou conventions d'occupation sur les biens immobiliers relevant du domaine public ou du domaine privé de la Communauté d'agglomération, à l'exception des baux accordés en vertu de l'article L1311-2 du CGCT et des conventions donnant lieu à redevances conformément aux dispositions des articles L2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Accorder aux acquéreurs pressentis, la prise de possession anticipée des biens immobiliers dont la vente est envisagée ;

Etablir et signer les actes nécessaires aux acquisitions foncières dans la limite d'un montant de 35 000 € ;

Autoriser le Président à signer les promesses unilatérales de ventes immobilières ;

Accepter les dons et legs de biens immobiliers qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

### **En matière de meubles**

Décider de l'aliénation de gré à gré, déterminer le prix et les conditions de la vente de biens mobiliers jusqu'à 5 000 € hors taxes ;

Décider, accepter et conclure les conventions de prêt de biens meubles, à titre gratuit ou onéreux, dans la limite de 5 000 € hors taxes en tant que prêteur ou emprunteur ;

Accepter les dons et legs de biens meubles qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

### **En matière de finances**

Créer ou modifier les régies comptables, les sous régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et nommer les régisseurs titulaires, intérimaires, mandataires suppléants ;

Choisir, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des notaires, avoués, huissiers de justice et experts judiciaires ;

Fixer, dans les limites de l'estimation du service des domaines (Direction Générale des Impôts), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

Prononcer les admissions en non-valeur et les remises gracieuses pour un montant par tiers inférieur à 5 000 € hors taxes ;

Décider des ajustements comptables du patrimoine à la suite des cessions et des mises à disposition ;

Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires approuvées par le Conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux renégociations d'emprunts et aux opérations financières utiles à la gestion dans les conditions suivantes :

La contractualisation d'emprunt et la renégociation pourront être à moyen ou long terme, à taux variable, révisable ou fixe et libellés en euros.

La renégociation pourra porter sur la réduction de la valeur nominale d'un taux ou de la marge appliquée à un index, la modification de l'index de référence d'un taux variable ou révisable, la modification de la fréquence d'amortissement, la modification de la durée d'amortissement avec une possibilité de différé d'amortissement. Elle peut porter simultanément sur plusieurs de ces paramètres et peut être obtenue par tous moyens appropriés notamment par l'application d'une clause contractuelle, par un avenant au contrat initial, par un remboursement anticipé et la souscription d'un nouvel emprunt, par le rachat par un tiers du contrat initial, par l'adoption d'un contrat de couverture de risque au moyen d'instruments tels que Swap ou CAP ;

Procéder à la réalisation de lignes de trésorerie ;

Effectuer des dépôts de fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat, détenir des valeurs mobilières dans les conditions exposées dans les articles L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **En matière d'urbanisme et de travaux**

Dans le cadre des statuts de la Communauté d'agglomération, exercer les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire, et, lorsqu'elle en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés utilisées par les services publics communautaires ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'acte de construire, et à divers modes d'occupation du sol, prévue au Livre IV du Code de l'urbanisme, notamment le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, la déclaration préalable, le certificat d'urbanisme, la déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ;

Délivrer les avis sur les projets de travaux qui auraient pour effet la création ou la modification d'un accès à une voie publique dont la Communauté d'agglomération serait gestionnaire, sollicités dans le cadre de l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables prévues au Code de l'urbanisme ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative aux établissements recevant du public, prévue au Livre 1<sup>er</sup> du Code de la Construction et de l'Habitation, notamment la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;

Déposer toute demande d'autorisation ou déclaration relative à l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne, prévue au Livre V du Code de l'environnement ;

Donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de l'établissement, lorsqu'il est sollicité, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Signer, lorsque cela est nécessaire, la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, ainsi que la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

### **En matière de personnel**

Décider, accepter et conclure les conventions afférentes, qu'elles soient ou non à titre onéreux, relatives à :

- la mise à disposition d'agents,
- l'accueil d'étudiants ou de lycéens en stage de formation (stagiaire école),
- l'accueil de personnes en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle,
- l'organisation des formations.

### **En matière d'action contentieuse**

- Défendre les actions en justice devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives, pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation
- Porter plainte contre les infractions commises afin que soient poursuivies les infractions et obtenir réparations des préjudices directs ou indirects, par constitution de partie civile, lorsque :
  - des agents ont subi des dommages corporels
  - des agents ont été victimes d'atteintes à leur intégrité physique ou psychique
  - des biens ont subi un dommage ou un vol
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires dans la limite de 20 000 €
- Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes les actions en justice avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, notamment : référés et introduction d'instance devant les juridictions civiles, administratives et pénales, et à tous les degrés.

### **Mandats spéciaux**

Décider de confier mandat spécial aux membres du Conseil communautaire pour se rendre en France ou à l'étranger.

Les dépenses effectuées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais, sauf ceux assurés directement par la Communauté d'agglomération.

**Organisation des services gérés en régie et Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

Etablir et adopter les règlements intérieurs des différents services publics gérés en régie directe ;  
Saisir et consulter pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans tous projets relevant de l'article L1413-1 du CGCT.

**Assurances**

Accepter les indemnités des sinistres perçues au titre des assurances.

**Autres**

Autoriser, au nom de la Communauté d'agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- DIT que le Président pourra charger par délégation, un ou plusieurs Vice-présidents de prendre les décisions en application de la présente délibération ;

- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;

- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

2 ABSTENTIONS : M. Dawari HORSFALL et M. Michel ROUYER

6 CONTRE : Mme Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, Mme Françoise MARHUENDA et M. Jean ROZNOWSKI

**9 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, pour le budget principal, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 5 215 469 € répartis comme suit :

Au chapitre 20 : 211 638 €

Au chapitre 204 : 601 340 €

Au chapitre 21 : 599 488 €

Au chapitre 23 : 1 277 549 €

Au chapitre 45811 : 42 000 €

Au chapitre 45812 : 11 788 €

Au chapitre opération 10 : 20 779 €

Au chapitre opération 11 : 284 993 €

Au chapitre opération 12 : 324 532 €

Au chapitre opération 13 : 706 908 €

Au chapitre opération 14 : 97 416 €

Au chapitre opération 15 : 27 060 €  
Au chapitre opération 16 : 61 600 €  
Au chapitre opération 17 : 298 378 €  
Au chapitre opération 18 : 375 000 €  
Au chapitre opération 19 : 250 000 €  
Au chapitre opération 20 : 25 000 €

- AUTORISE le Président, pour le budget annexe des pépinières, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, à savoir un montant maximum de 25 289 € répartis comme suit :

Au chapitre 21 : 25 289 €

- AUTORISE le Président, pour le budget annexe de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, à savoir un montant maximum de 1 679 000 € soient :

Au chapitre 20 : 38 500 €  
Au chapitre 21 : 455 000 €  
Au chapitre 23 : 1 185 500 €

- AUTORISE le Président, pour le budget de traitement et de valorisation des déchets industriels banals avec production et distribution de chaleur et d'électricité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, à savoir un montant maximum de 163 500 € répartis comme suit :

Au chapitre 21 : 34 500 €  
Au chapitre 23 : 129 000 €

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris aux budgets primitifs 2016 du budget principal, du budget annexe des pépinières d'entreprises, du budget annexe de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et au budget annexe de traitement et de valorisation des déchets industriels banals avec production et distribution de chaleur et d'électricité.

## 10 - CRÉATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer le budget annexe des Pépinières d'Entreprises avec les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de la norme comptable M14
- Budget voté hors taxes
- Budget voté par chapitres

- DECIDE de créer le budget annexe du Centre Aquatique Intercommunal avec les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de la norme comptable M14
- Budget voté hors taxes
- Budget voté par chapitres

- DECIDE de créer le budget annexe de l'Aménagement avec les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de la norme comptable M14
  - Budget voté hors taxes
  - Tenue d'une comptabilité de stocks
  - Budget voté par chapitres
- DECIDE de créer le budget annexe de Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés avec les caractéristiques suivantes :
- Utilisation de la norme comptable M14
  - Budget voté par chapitres
- DECIDE de créer le budget annexe de traitement et de valorisation des déchets industriels banals avec production et distribution de chaleur et d'électricité Utilisation de la norme comptable M4 :
- Budget voté hors taxes
  - Budget voté par chapitres

## **11- CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création du syndicat mixte fermé « SIOM de la vallée de Chevreuse » constitué entre :
  - La Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour les 19 communes suivantes : Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Montlhéry, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle
  - La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, pour les communes de Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
- APPROUVE les statuts de ce syndicat annexés à la présente délibération ;
- DEMANDE aux 10 communes de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse de se prononcer sur la création du syndicat « SIOM de la vallée de Chevreuse » selon le périmètre et les statuts ainsi approuvés.

## **12 - DEMANDE D'ADHÉSION AU SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DEMANDE l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières-le-Buisson et Wissous en tant que membre du SIMACUR pour la compétence « Traitement des ordures ménagères » ;
- INVITE le Comité syndical du SIMACUR à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, invite également l'ensemble des membres du syndicat à se prononcer dans les délais et selon les règles de majorité requises par la loi.

### **13 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE PARIS-SACLAY (EPAPS)**

Le Conseil communautaire,

DECIDE de procéder à l'élection des 2 titulaires pour siéger au Conseil d'administration de l'EPAPS au scrutin secret ;

Les candidats sont : Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel BOURNAT, M. Vincent DELAHAYE

Les scrutateurs sont : Mme Ouiam HAMMAN et M. Pierre OLLIER

VU les résultats du vote :

Candidat : Marie-Pierre DIGARD

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombres de suffrages exprimés : 77

Mme Marie-Pierre DIGARD a obtenu 34 voix.

Candidat : Michel BOURNAT

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombres de suffrages exprimés : 77

M. Michel BOURNAT a obtenu 55 voix.

Candidat : Vincent DELAHAYE

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombres de suffrages exprimés : 77

M. Vincent DELAHAYE a obtenu 61 voix.

- M. Vincent DELAHAYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé représentant titulaire de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour siéger au Conseil d'administration de l'EPAPS;

- M. Michel BOURNAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé représentant titulaire de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour siéger au Conseil d'administration de l'EPAPS.

### **14 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : CONSERVATOIRES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECLARE d'intérêt communautaire le Conservatoire de Verrières-le-Buisson sis Centre André

Malraux - 13 rue d'Antony - 91370 Verrières-le-Buisson à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- DECLARE d'intérêt communautaire le Conservatoire de Wissous sis 15 rue Fernand Léger 91320 Wissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- RAPPELLE que conformément aux dispositions en vigueur, le transfert des équipements entraîne le transfert plein droit à la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » de l'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de la compétence ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## 15 - CRÉATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet de directeur général des services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants ;

- DECIDE la création de quatre emplois permanents à temps complet de directeur général adjoint des services des EPCI de 150 000 à 400 000 habitants.

1 ABSTENTION Mme. Geneviève BESSE

1 CONTRE : M. Guy MALHERBE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h15

Le présent extrait a été affiché au 1 rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay », en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à Orsay, le 14 JAN. 2016

Le Président,

Michel BOURNAT